



**Festivités: Samedi 19h30 Apéro + Grillades sous la tente**  
**Prix 15€ Réservations fermes avant le mercredi 6 Avril**  
**Appeler Gérard CARREAU 06 37 27 42 45**

## **Avis de Course : BLAYAISE 2011**

TYPE 2009-2012

**Nom: BLAYAISE 2011**

**Particularité : Régate comptant pour le championnat de l'estuaire de la GIRONDE**

**Dates : 09 et 10 Avril 2011**

**Lieu : BOURG- BLAYE (Accueil sur les Pontons de Bourg et de Blaye)**

**Autorité Organisatrice : Blaye Nautique**

### **1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* 2009-2012
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.5. Les règlements du Championnat estuaire de la Gironde.
- 1.6. Les règles de la classe HN 2011

### **2. PUBLICITE**

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

### **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) A,B,C,D,E,F,G,L R1,R2,R3 du HN.

- Catégorie 1 : classes A, B, C
- Catégorie 2 : classes L  $\leq$  17
- Catégorie 3 : classes D, E  $\geq$  16 et  $<$  21
- Catégorie 4 : classes R1, R2, R3  $<$  23,  $17 <$  L  $<$  23
- Catégorie 5 : classes F, G, E  $\geq$  21, R  $\geq$  23, L  $\geq$  23

- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire le jour de la régata

- 3.3.** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- **leur licence FFV valide portant le cachet médical** et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
  - l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité
- Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

#### **4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

<b>Classe</b>	<b>Montant</b>
Toutes	0 €

#### **5. PROGRAMME**

##### **5.1.** Confirmation d'inscription :

Jour et Date : **Samedi 09 Avril de 11h à 13 heures à BOURG**

Jour et Date : **Dimanche 10 Avril de 9h à 9h30 à BLAYE**

##### **5.2.** Jauge et contrôle :

Jour et Date : des bateaux pourront être contrôlés au départ ou à l'arrivée des courses

##### **5.3.** Jours et heures de course :

**Samedi 09 Avril : Premier Signal d'attention à 13h30**

-----  
**Dimanche 10 Avril : Premier Signal d'attention à 10h heures**

#### **6. JAUGE**

Sans Objet

#### **7. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **samedi 09 Avril** ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

#### **8. LES PARCOURS**

Les parcours à effectuer sont les suivants : Voir Annexes distribuées à l'inscription

## 9. SYSTEME DE PENALITE

Application des règles de course

## 10. CLASSEMENT

10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

## 11. PLACE AU PORT:

Les bateaux pourront s'amarrer sur les pontons de BOURG et de BLAYE.

## 12. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU:

(sans objet)

## 13. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 14. PRIX

Des prix seront distribués en comptabilisant toutes les courses validées.

## 15. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

## 16. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

## 17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Horaires des marées, <b>Ile verte</b> ,	(heures légales)	coéf.:
Samedi 09 Avril:		
<b>Pleine Mer</b>	<b>10h26</b>	<b>62</b>
<b>Basse Mer</b>	<b>17h33</b>	<b>57</b>
Dimanche 10 Avril:!		
<b>Pleine Mer</b>	<b>11h14</b>	<b>52</b>
<b>Basse Mer</b>	<b>18h14</b>	<b>47</b>

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :  
Guy DUPUY 06 70 02 29 42